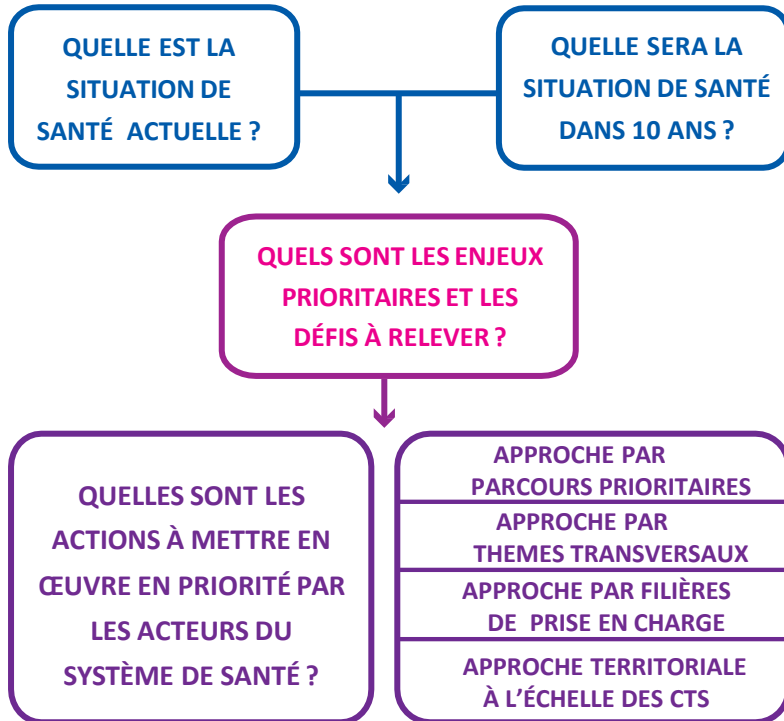




Le Projet Régional de Santé

Pour la santé de 6 millions de personnes en Occitanie

Le PRS Occitanie : une construction régionale partagée en cohérence avec la Stratégie Nationale de Santé



① BILAN ET PERSPECTIVES

② ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELLES

③ PRIORITÉS ET PROJETS À DECLINER DANS DES FEUILLES DE ROUTE

Un constat : Une région marquée par de nombreux contrastes (1/2)

Un territoire vaste avec une faible densité de population



- La région Occitanie est la **deuxième plus vaste région de France**
- Elle se compose de **13 départements** et **4 565 communes**
- La densité de population atteint **77 habitants au km²** contre 117 habitants au km² en France métropolitaine

Une croissance démographique dynamique et durable



- Entre 2007 et 2012, le solde migratoire s'élève à **40 400 personnes/an**
- Le solde naturel est également positif : + **10 700 personnes/an**
- Cette croissance démographique provient essentiellement de **l'attractivité** de la région

Une forte part de population âgée et dépendante



- La région Occitanie est un peu **plus âgée que l'ensemble du pays**
- Les **habitants de 65 ans et plus** y représentent **19,8%** de la population contre 17,1% pour la métropole
- **La part des bénéficiaires de l'APA est supérieure de 2,8 points** à la moyenne métropolitaine

Un constat : Une région marquée par de nombreux contrastes (2/2)

Une personne sur six en situation de pauvreté



- La région regroupe **4 des 10 départements les plus pauvres**
- Il existe de **fortes disparités concernant les taux de pauvreté**
- Les espaces ruraux éloignés des centres d'emplois et des grands pôles urbains concentrent le plus de pauvreté

De bons indicateurs de santé malgré des disparités



- L'Occitanie est au **5^{ème} rang des régions à faible mortalité prématurée**
- Ce constat est **favorable en moyenne** mais les disparités territoriales sont marquées
- Une **corrélation forte** est observée entre la part de la population de **moins de 65 ans sous le seuil de pauvreté** et la **mortalité prématurée**

Une importante offre de soins inégalement répartie



- Les **densités régionales des professions médicales et paramédicales** sont parmi **les plus élevées de l'Hexagone**
- Le territoire connaît une **forte variabilité des dépenses en ambulatoire**
- **L'offre de soin est inégalement répartie sur le territoire**, notamment en ce qui concerne les SSIAD et les EHPAD

Une ambition : mieux répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables

« Au regard des caractéristiques de la région Occitanie, l'ambition portée par l'ARS est de **MOBILISER les acteurs de santé et ses partenaires** pour davantage **prendre en compte les besoins des personnes les plus vulnérables** et **d'AGIR PLUS EFFICACEMENT**, pour réduire les inégalités de santé ou a minima, ne pas les aggraver »



La protection de la personne en situation de vulnérabilité comme préoccupation éthique



Prendre en compte la question des inégalités sociales et territoriales dans chacune de nos actions



Une approche renouvelée du rôle des soins primaires et de la prévention

5 engagements à tenir pour réaliser nos actions



1. Développer le dépistage, le repérage et l'accompagnement précoce

2. Accompagner la personne pour lui permettre d'être actrice de sa santé

5. Promouvoir et garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge et des accompagnements

3. Améliorer l'organisation des services de santé pour une accessibilité renforcée

4. Renforcer la coordination des acteurs pour des prises en charge adaptées

5 clés pour réussir (1/2)

Le déploiement du PRS dans tous les territoires



« Porter les projets du PRS **dans tous les territoires** en prenant en compte leurs **spécificités** et en **mobilisant au mieux leurs ressources** »

Les synergies partenariales



« Susciter des **partenariats opérationnels plus efficaces**, inscrits dans la durée, pour une véritable synergie « d'action santé » au profit de la population »

L'innovation en santé



« Accompagner les innovations en santé **vectrices de la transformation de notre système de santé**, en fonction de leurs capacités à répondre à la demande sociale mais aussi, dans la **limite de leur soutenabilité financière** »

5 clés pour réussir (2/2)



Prendre soin de ceux
qui soignent et
accompagnent



« Parce que la **qualité du service rendu** est aussi liée aux conditions d'intervention et d'exercice des professionnels de santé, porter une attention toute particulière sur leur **qualité de vie au travail** »

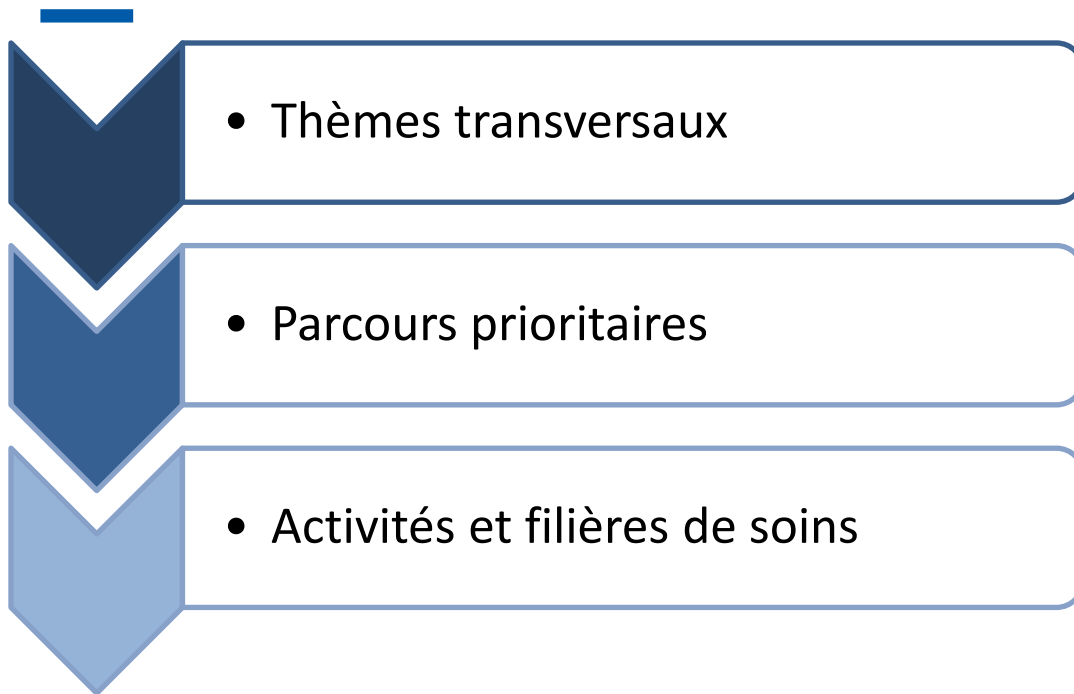


Le pilotage et
l'évaluation



« Piloter la mise en œuvre du PRS et **évaluer l'efficacité** de notre action »

Une vision d'ensemble du Schéma Régional de Santé



Une vision d'ensemble du Schéma Régional de Santé

Les thèmes transversaux



Pour un accès aux soins renforcé et un meilleur partage de l'information

Organisation de soins primaires

Accessibilité à l'expertise et à la prise en charge pour les urgences vitales

Transformation numérique en santé



Pour des risques sanitaires mieux maîtrisés et des comportements plus favorables à la santé

Protection des populations en cas de crise sanitaire

Protection de la santé environnementale des populations

Prévention et promotion de la santé



Pour une relation soignant-soigné renouvelée autour de soins de qualité

Place et droits des usagers

Formation et accompagnement des professionnels

Qualité – Sécurité – Pertinence

Le Schéma Régional de Santé

Place et droits des usagers



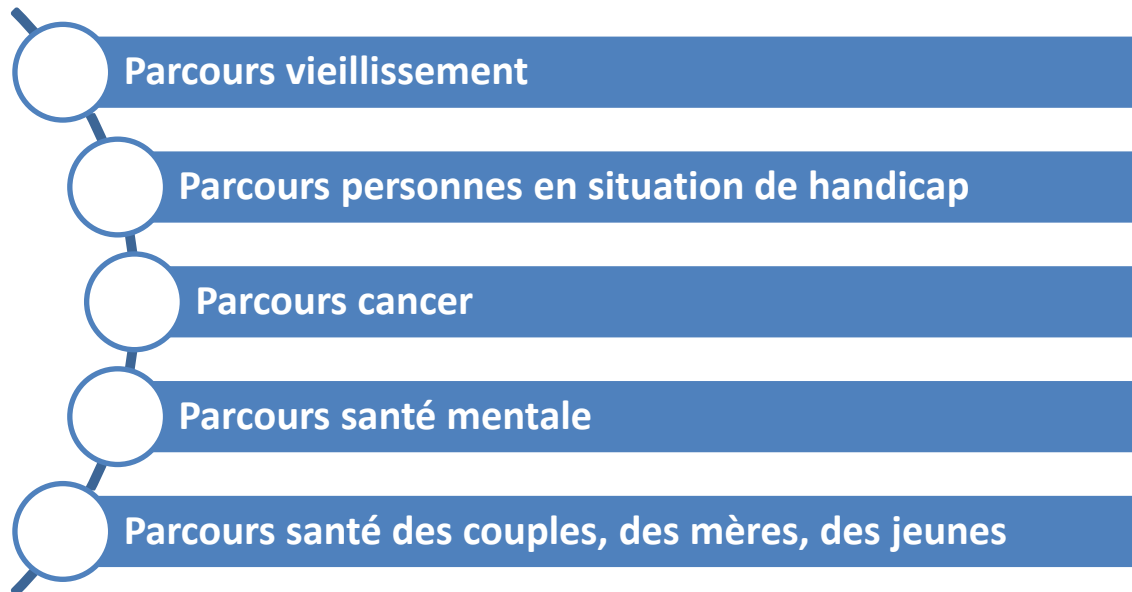
Promouvoir un partenariat soignant-soigné de qualité, pour permettre à l'utilisateur d'être acteur de sa santé

Le partenariat de soins est une coopération entre le patient et ses proches et les intervenants de la santé, dans un objectif de réalisation du projet de vie du patient.

- | | | |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Engager tous les professionnels de santé dans le partenariat soignant – soigné | <ul style="list-style-type: none">• Accroître la connaissance et la compréhension des usagers concernant les prises en charge qui leur sont proposées | <ul style="list-style-type: none">• Impliquer plus étroitement les patients partenaires au sein de notre système de santé |
|--|---|---|

Une vision d'ensemble du Schéma Régional de Santé

Les parcours prioritaires



Le Schéma Régional de Santé : Les projets structurants associés



Parcours personnes en situation de handicap

Le diagnostic

- Améliorer le repérage et la prise en charge précoce des enfants et adolescents dans les CAMSP, CMPP et CMP
- Développer des programmes d'accompagnement destinés aux familles et aux aidants

L'inclusion

- Déployer des dispositifs et des outils facilitant l'accès aux soins des personnes en situation de handicap
- Développer les dispositifs de scolarisation et d'enseignement

La prise en charge

- Créer et identifier des structures de répit
- Faciliter les échanges entre les familles et les professionnels dans le parcours de vie des PH

La procédure de consultation – Rappel du cadre réglementaire

Art. R. 1434-1. – I. du code de la santé publique

Un PRS arrêté par le DG ARS après avis :

- de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie
- des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie
- du préfet de région
- des collectivités territoriales de la région
- du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé

Le délai pour rendre l'avis est de **trois mois** pour la révision à cinq ans.

A défaut d'avis émis dans ces délais à compter de la publication de l'avis de consultation sous forme électronique au recueil des actes administratifs de la préfecture de région, l'avis est réputé rendu.

Le lancement de la consultation – La publication du projet

- **Un avis de consultation** publié au RAA avec le projet de PRS, le 20 février 2018
- **Un courrier d'information** transmis par mail aux instances sollicitées
(Présidente du Conseil Régional ; Préfet de Région et Président du Conseil de Surveillance : en LR/AR)
- **Une newsletter** pour informer tous les acteurs de santé
- Le projet de PRS déposé sur **le site PRS** dédié <https://prs.occitanie-sante.fr/> ainsi que sur les SharePoints CRSA et CTS
- **Une réception des avis règlementaires par courrier ou par mail sur une BAL spécifique**
ARS-OC-DDP-PRS@ars.sante.fr
- Un suivi permanent réalisé par l'ARS pendant la phase de consultation
- 2 points de situations avec le COPIL PRS



Projet Régional de Santé :

Les leviers de la recomposition de l'offre médico-sociale dans le secteur PH

Secteur PH-Les leviers de recomposition dans et au-delà du PRS

- La stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale (2017-2021) et de la mise en œuvre des décisions du CIH du 2 décembre 2016, et l'Instruction du 2 mai 2017 relative à la transformation de l'offre d'accompagnement des personnes handicapées dans le cadre de la démarche « une réponse accompagnée pour tous »,
- les CPOM
- La réforme des autorisations

Secteur PH- La stratégie PRS définit les contours de l'offre

- Elle répond aux publics spécifiques : moyens dédiés autisme, polyhandicap, handicap psychique
- Elle est une « réponse accompagnée pour tous » ceux qui en ont besoin
 - Axe 1 : la mise en place du dispositif d'orientation permanent par les MDPH
 - Axe 2 : le déploiement d'une réponse territorialisée
 - Axe 3 : la création d'une dynamique d'accompagnement et de soutien par les pairs
 - Axe 4 : l'accompagnement au changement des pratiques, formations
- Elle doit être adaptée
 - DITEP
 - Etablissements enfants-Objectif CPOM de réduction de 20% par an du nombre d'amendements Creton, au terme du PRS

Secteur PH- La stratégie PRS définit les contours de l'offre

- Elle doit favoriser les services : enfants/adultes,
 - Objectif CPOM 50 % des places en services , au terme du PRS
Valeur 2015 →24,% versus 30% national
Valeur 31/12/2017→ 25% secteur adultes, 31% secteur enfants

	09	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	région
Enfants														
Tx équip*	11,95	8,17	12,98	9,32	11,23	15,20	8,86	12,61	22,54	16,45	9,84	12,14	9,46	10,77
Part des services	29%	26%	25%	37%	30%	24%	37%	30%	12%	27%	38%	36%	34%	31%
Adultes														
Tx équip*	8,41	8,09	7,80	5,11	5,60	8,80	5,51	7,01	31,21	11,44	6,60	6,40	6,75	6,71
Part des services	24%	19%	21%	32%	26%	18%	30%	28%	8%	17%	28%	25%	30%	25%

Taux d'équipement pour 1000 habitants (source : données INSEE RP 2014)

Secteur PH- La stratégie PRS définit les contours de l'offre

- Elle doit pouvoir être séquentielle, temporaire, à temps partiel
Aujourd'hui, le fonctionnement en file active est il d'usage? TO Médiane Régionale IME : 92.79%, SESSAD : 99.78% Source TDB 31/12/2016,
- Elle doit permettre le répit
- Elle doit soutenir l'établissement et le domicile : services, équipes mobiles (...)
- Elle est inclusive
 - L'école : Indicateur CPOM de suivi du taux de scolarisation à l'école des enfants fixé à 50% en 2020, 80% au terme du PRS
 - L'emploi accompagné
 - L'habitat inclusif
 - L'accès aux soins
- Elle est souple → les PCPE

Secteur PH- Un levier à venir dans les négociations CPOM

- La réforme des autorisations : décret du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des ESMS accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques. Instruction d'application du 22 janvier 2018.
- **Focus** : assouplissement de la distinction entre établissements et services, les établissements peuvent désormais assurer l'ensemble des formes d'accueil et d'accompagnement :
 - accueil permanent, temporaire ou séquentiel
 - temps complet ou partiel
 - internat, accueil de jour ou milieu ordinaire.

Secteur PH-Les financements à mobiliser

- Les financements rattachés aux plans nationaux
- Le redéploiement du secteur sanitaire vers le MS, 2,5M€/ 2017,
- **Les redéploiements associatifs dans le cadre des CPOM**
- SERAFIN : une modélisation besoins/prestations vers un modèle financier ?
- Le projet de décret relatif à la modulation des tarifs des ESSMS et à l'affectation des résultats

Secteur PH- Observation et suivi

- Pilotage : SI orientations des PH
- Focus : mesure de l'activité réalisée
nécessité de contrôler finement l'activité réalisée au regard de la dotation versée et des objectifs fixés.
- 23 indicateurs fixés au national (PRS, CPOM ARS), groupe de travail national élargi aux CD, FD PH

Secteur PH- Indicateurs de suivi de transformation de l'offre

Nombre de personnes orientées par les CDAPH mais en liste d'attente, rapporté au nombre de places installées en ESMS (par type d'ESMS)	Délai moyen entre orientation et admission	Nombre d'admissions en ESMS réalisées correspondant à l'orientation cible rapportée au nombre total d'orientations en ESMS	Inadéquations hospitalières : nombre de séjours d'hospitalisation en psychiatrie dont la durée est supérieure à un seuil (>270j) témoignant d'un accueil inadéquat à l'hôpital	Nombre de personnes en aménagement Creton sur le nombre de places en établissements PH enfants	Nombre de personnes accueillies en Belgique rapporté au nombre de places ESMS PH
Nombre d'enfants handicapés non scolarisés rapporté au nombre de places en établissements pour enfants handicapés	Nombre d'établissements de santé avec consultations dédiées aux PH rapporté au nombre total d'établissements de santé	Part de l'activité des services d'HAD (nombre de journées) consacrée aux établissements PH	Nombre d'ESMS avec au moins un acte de télémedecine sur nombre total d'ESMS (pendant l'année)	Part des ITEP fonctionnant en dispositif intégré	Amplitude moyenne d'ouverture des ESMS pour enfants handicapés
Part des places créées en établissements et services par transformation/requalification	Part dans l'offre globale des places en AJ, AT, accueil séquentiel	Nombre de PCPE	Part des services dans l'offre totale	Nombre de PH en dispositif « emploi accompagné »	Taux d'insertion des travailleurs d'ESAT en milieu ordinaire de travail
Nombre moyen d'ESMS reconnus pour leur fonction ressource (centres ressources, mais aussi structures identifiées comme référentes pour leur environnement) par département	Mesure de la qualité de service perçue dans les ESMS / satisfaction des usagers (cf. exemple Handifaction)	Nombre de jours de formation/ ETP au global dans la région pour tous les ESMS PH	Nombre de personnes adhérant à un GEM pour 1000 habitants	Nombre d'aidants ayant bénéficié d'une formation une année donnée	

Pour tout savoir sur le PRS,
Rendez-vous sur le site :
<https://prs.occitanie-sante.fr/>

“
Merci,
De votre
attention.”

